

COMMENT ÉCONOMISER SUR VOS CHARGES : ÉNERGIE, GAZ, EAU

Les frais de services publics sont des dépenses fixes dont les montants sont variables car, comme nous l'avons dit plus haut, ils dépendent de notre consommation.

En plus de tous les gestes quotidiens que nous pouvons mettre en pratique pour économiser de l'argent (comme vérifier toujours que les lumières sont éteintes lorsque nous quittons les pièces, ne pas laisser les appareils électroniques en charge ou allumés lorsque nous ne sommes pas censés les utiliser), il existe des sites web qui nous permettent de comparer les offres de fourniture de gaz et d'électricité.

L'Autorité de régulation des réseaux énergétiques et de l'environnement (ARERA), sur son site web, le Portail des Offres, offre aux consommateurs la possibilité d'évaluer les offres d'énergie et de gaz sur le marché, afin qu'ils puissent choisir celle qui leur convient le mieux, non seulement d'un point de vue économique, mais aussi contractuel. Il suffit de choisir dans le menu déroulant le service qui nous intéresse et le code postal de l'habitation où l'on souhaite commencer ou modifier le contrat de fourniture.

Il est très important de suivre la consommation de tous les services publics, en particulier le gaz, l'énergie et l'eau. Sur chaque facture que nous recevons, nous trouverons sur les premières pages la période de facturation et, sur les pages suivantes, la consommation estimée et réelle. La comparaison avec les mois précédents nous aidera à comprendre si notre consommation est cohérente (ainsi qu'avec la période de l'année dans laquelle nous nous trouvons : par exemple, il est normal de consommer plus de gaz ou d'énergie pendant la période hivernale, en même temps que l'allumage du chauffage), ou si nous devons faire plus attention à nos actions.

ATTENTION ! L'une des actions utiles pour économiser de l'argent, en ne payant que ce que nous avons consommé (de gaz, d'énergie et d'eau) et non une estimation plus ou moins moyenne, est de transmettre le relevé du compteurs à la compagnie d'électricité, selon les méthodes indiquées sur la facture. En général, les compteurs d'eau et de gaz se trouvent à l'intérieur de la maison, tandis que le compteur d'énergie se trouve à l'extérieur (par exemple, dans la cave ou sur le palier, dans le cas d'un immeuble à plusieurs étages).

A cet égard, ARERA offre également la possibilité de suivre et de maîtriser les consommations de gaz, d'énergie et d'eau en les saisissant sur son site Internet, le Portail de la consommation. Il suffit de lire la facture et, via le SPID, d'entrer dans le portail pour communiquer les relevés (effectués) et la consommation. En plus de ces données, le consommateur pourra également consulter les données personnelles et contractuelles relatives à ses services publics. Sur le site de l'Autorité de régulation, les consommateurs peuvent également trouver des informations sur les primes d'énergie, de gaz et d'eau en cliquant sur ARERA - Primes sociales.

ATTENTION ! Le changement de gestionnaire de plusieurs services publics n'est pas gratuit. Tout consommateur souhaitant modifier son contrat de fourniture devra prendre en compte les éventuels frais d'activation, comme le changement de titulaire de la facture, mais aussi le solde de la fourniture précédente.